

PPAM



Plantes sauvages aromatiques et médicinales J'identifie, je cueille, je valorise !

Public :

Paysan-ne-s et porteur-se-s de projet.

Pré-requis : aucun

Objectif pédagogique : Identifier les plantes sauvages aromatiques et médicinales à récolter et connaître leurs intérêts.

Pratiquer la transformation des plantes sauvages pour valoriser l'activité de cueillette.

Date : 9 et 12 octobre 2017

Horaires : 9h00 à 17h00

Lieu : A Gardanne chez Laurence Olivier (safranière).

Intervenants : Mme Hossenlopp, fondatrice et coordinatrice de l'association À corps et à plantes

Mode de validation : Une attestation de présence sera délivrée.

Paysan(ne)s et porteurs(ses) de projet formez-vous !

J'apprends à reconnaître les plantes sauvages aromatiques et médicinales dans la nature, à décrire leurs usages et je les valorise par la pratique de la transformation.

PROGRAMME

Jour 1 : Plantes aromatiques

✿ Savoir reconnaître 10 plantes sauvages comestibles : utiliser tous ses sens pour reconnaître une plante, utiliser des outils (papier, site internet, livres),

✿ Réglementation relative à la cueillette.

✿ Utilisation des plantes sauvages comestibles : ateliers de cuisine à base des 10 plantes identifiées.

Jour 2 : Plantes médicinales

✿ Méthode de reconnaissance sur le terrain, identification et cueillette de plantes sauvages médicinales.

✿ Identification des matières premières utilisées pour la transformation.

✿ Approche des divers modes de transformation des plantes médicinales et valorisation du produit.



Inscrivez-vous auprès de **l'ADEAR 13** au **04.90.55.17.86** ou **contact@adear13.com**

Nos formations ont un coût de 175€/jour. Les agriculteurs (chef d'exploitation, cotisant solidaire, conjoint collaborateur, aide familial), et les personnes en démarche d'installation munies d'une attestation délivrée par le PAI sont pris en charges par le Vivéa et y ont **gratuitement accès**.

BULLETIN D'INSCRIPTION

FORMATION : Plantes sauvages aromatiques et médicinales : j'identifie, je cueille, je valorise !

DATE(S) : 9 et 12 octobre 2017

NOM :

PRENOM :

ENTREPRISE :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

COMMUNE :

TELEPHONE :

EMAIL :

PRÉCISIONS SUR VOTRE STATUT :

- Chef d'exploitation Cotisant(e) solidaire
 Salarié(e) Porteur de projet
 Autres :

Si installé-e, date d'installation :

J'autorise l'ADEAR 13 à communiquer mes coordonnées pour un éventuel covoiturage.

J'ai pris connaissance des conditions générales.

Fait à Le

Signature :

VOS ATTENTES POUR CETTE FORMATION

Quelles sont les nouvelles pratiques, méthodes et connaissances que je souhaite acquérir ?

.....
.....
.....

Inscription :

Veillez retourner le bulletin d'inscription accompagné d'un chèque de caution de 50 euros au moins 7 jours avant la formation à l'adresse suivante :



ADEAR 13
2 Av. du Colonel Reynaud
13 660 Orgon

Pour plus de renseignements, contactez nous au :
04 90 55 17 86 ou à contact@adear13.com

Coût et prises en charge

Coût de la formation : 175 € par jour.

La totalité du coût de la formation peut être pris en charge par VIVEA pour les personnes éligibles (**agriculteurs et porteurs de projet**).

Salariés : Le coût de la formation peut être en partie pris en charge par le FAFSEA. Dans ce cas, nous consulter.

Porteurs de projet en phase d'installation : Les porteurs de projet peuvent bénéficier d'une prise en charge par le fonds VIVEA. Pour cela, une attestation d'éligibilité doit être demandée au "Point Accueil Installation" de la Chambre d'Agriculture de votre département. Merci de joindre l'original de cette attestation à votre bulletin d'inscription.

Vous pouvez également vous renseigner auprès de votre Pôle Emploi pour obtenir le financement de vos formations.

Pour les personnes **installées depuis moins de 2 ans** : demander à la MSA une attestation d'affiliation indiquant que vous êtes à jour de vos cotisations.

Crédit d'impôt : Si vous êtes au réel, vous pouvez couvrir une partie de vos frais grâce au crédit d'impôt à la formation. Pour vos heures passées en formation vous pouvez bénéficier aussi d'une prise en charge partielle du coût de votre remplacement.